

Des solutions non satisfaisantes !

La mise en place du confinement a chamboulé le calendrier des concours de l'Éducation nationale. Les épreuves programmées après le 16 mars ont été supprimées. Le 15 avril, J.M Blanquer a enfin annoncé les modalités de remplacement des épreuves d'admission et d'admissibilité non tenues.

Bilan : ces décisions arrivent tardivement, elles sont lacunaires et loin d'être satisfaisantes.

Les sites importants : [Publinet](#) et [Concours et recrutements du MEN](#)

Ce que dit le texte du 15 avril 2020 :

CONCOURS EXTERNES ET 3 ^E CONCOURS		CONCOURS INTERNES	
1er degré : CRPE 2nd degré : CAFEP CAPES/CAPLP/CAPEPS/CAPET et Agrégation (enseignement public)		1er degré : CRPE 2nd degré : CAER CAPES/CAPLP/CAPEPS/CAPET/Agrégation	
1 - Admissibilité = écrits			
Il faut distinguer deux situations :		Il faut distinguer 1er et 2nd degré :	
Les épreuves écrites d'admissi-	Les épreuves d'admissibilité	1 ^{er} degré : les épreuves	2 nd degré : toutes les épreuves
2—Admission = écrits ou oraux ?			
Lorsque les admissibilités se sont déroulées (avant le 16 mars), les épreuves orales d'admission sont maintenues.	Les admissibilités prévues après le 16 mars ont été annulées. L'admission ne comporte plus d'oral, elle est réduite aux seules épreuves écrites	1 ^{er} degré : les deux écrits prévus seront des épreuves d'admission à la rentrée 2020.	2 nd degré : La majorité * des épreuves orales d'admission sont reportée à la rentrée 2020. <small>*quelques rares oraux d'admission se sont tenus avant le 16 mars.</small>
Juin-Juillet 2020 Épreuves orales	Juin-Juillet 2020 Épreuves écrites	Septembre/Octobre 2020 Épreuves écrites	Septembre/Octobre 2020 Épreuves orales
Résultats : calendrier et année de stage			
Epreuves d'admission en Juin –Juillet 2020	Epreuves d'admission en Juin –Juillet 2020	Toutes les épreuves des concours internes qui ne se sont pas tenues se dérouleront en Septembre-Octobre 2020	
Les admis effectueront leur année de stage à partir du 1 ^{er} septembre 2020 La titularisation des stagiaires comportera un oral au printemps 2021		Pas d'information précise sur : - les dates précises, lieux et modalités de passage des admissions - les modalités de l'année de stage à effectuer par les admis.	



Ce qu'en pense la CGT-EP

Les enseignant-es non-titulaires représentent près de 20% des enseignant-es du privé. Ils sont donc essentiels au fonctionnement des établissements. Pourtant, pour sortir de la précarité c'est-à-dire obtenir des conditions de travail et un salaire décent, seule la réussite aux concours leur est proposée. Tous les plans de résorption de la précarité ont été supprimés par les gouvernements successifs.

Or, ce sont précisément ces enseignant-es candidat-es aux concours internes, avec *a minima* trois ans d'ancienneté - et donc de l'expérience - qui sont les moins bien loti-es des admissibles 2020.

La CGT Enseignement Privé demande que soient titularisé-es tou-tes les candidat-es admissibles en 2020. Cette mesure permettra enfin d'amorcer la résorption de la précarité dans l'Éducation nationale et s'entend évidemment assortie d'un dispositif de formation adapté aux collègues.



La CGT revendique

- ✚ Une embauche massive d'enseignant-es afin de limiter le nombre d'élèves par classe
- ✚ Un vrai plan de résorption de la précarité passant notamment par la titularisation des enseignant-es expérimenté-es
- ✚ Un accès à des formations initiale et continue appropriées et de qualité, en dehors des périodes de congés
- ✚ Une rémunération décente une fois titularisé-e mais aussi durant les années d'étude, de formation et de stage